



Procès-Verbal

Réunion du conseil syndical

Le mardi 21 Février 2023 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI – Eliane BEAUSSIER – Jennifer COLIN - Marie-Lise MARCHAIS (remplaçante de François CHARPINE)

Messieurs : Frédéric MANTEL - Guy ROZEL - Alexandre FAUGE– Jérémy ZUCCHERO – Alexis COLLIOT

Excusés :

Mesdames : Odile GELIN

Messieurs : François CHARPINE (remplaçante Marie-Lise MARCHAIS)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lise MARCHAIS est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 6

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 10 janvier 2023.

I Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2022
2. Approbation du Compte Administratif 2022
3. Affectation des Résultats
4. Participation des communes 2023
5. Participation OGEC
6. Vote du Budget Primitif 2023

II Ressources Humaines

1. Création de postes (avancement de grades)

III Questions diverses

=====

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 10 janvier 2023.

Décision du Conseil Syndical : Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 est arrêté à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

I Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2022

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente chargée des finances.

L'approbation du compte de gestion, qui constitue la restitution des comptes par le comptable public à l'ordonnateur, doit obligatoirement précéder l'adoption du compte administratif.

Pour l'année 2022 : il présente :

- En fonctionnement un excédent de 109 445.10 €
- En investissement un déficit de 31 048.38 €

Compte tenu des résultats 2021 reportés :

- 75 622.33 € en excédent de fonctionnement
- 117 733.64 € en déficit d'investissement

Le résultat de clôture est de

+ 185 067.43 € en fonctionnement (excédent)
- 148 782.02 € en investissement (déficit)

Le conseil est invité à se prononcer sur ce compte de gestion 2022.

Décision du Conseil Syndical : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	9

2. Approbation du Compte Administratif 2022

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente chargée des finances.

Le compte administratif établi par l'ordonnateur est strictement identique au compte de gestion. Est élue présidente de séance : Madame Danielle REGOLINI. Pour le vote qui suit sa présentation, l'ordonnateur (Madame la Présidente, Claudine TAVEL) quitte la salle.

Le résultat est identique au compte de gestion.

Décision du Conseil Syndical : Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

3. Affectation des Résultats

Il appartient au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de 185 067.43 € au budget primitif 2023.

Il a l'obligation de combler le déficit d'investissement cumulé de 148 782.02 € ce qui conduit à affecter en investissement au compte 1068 (affectation en réserves) la somme de : 148 782.02 €.

Il est proposé de reporter le reste soit 36 285.41 € en excédent de fonctionnement.

4. Participation des communes 2023

Madame la Présidente présente la répartition des dépenses de fonctionnement 2023 (514 800 €) qui se fait au prorata du nombre d'élèves par commune (1 élève a été laissé dans le pot commun). Au total 312 élèves sur 313 soit 1 650 € par élève.

Pour l'investissement, la somme globale reste identique à celle de l'année dernière soit 140 000 €.

Et présente le tableau :

5. Participation à verser à l'OGEC pour l'année scolaire 2022-2023

Madame la Présidente rappelle que la participation globale à l'OGEC sera collectée par le SIVU auprès des communes membres et reversée à l'OGEC selon le tableau présenté ci-dessous.
Elle rappelle que le coût de fonctionnement par élève a été établi par délibération du 20 septembre 2022.

Communes	Nb élèves par commune	Elémentaire			Maternelle			Total général par commune
		Elémentaire	Coût par élève	Total	Maternelle	Coût par élève	Total	
Novalaise	28	19	390 €	7 410 €	9	1 218 €	10 962 €	18 372 €
Gerbaix	11	6	390 €	2 340 €	5	1 218 €	6 090 €	8 430 €
Nances	11	6	390 €	2 340 €	5	1 218 €	6 090 €	8 430 €
Marcieux	5	3	390 €	1 170 €	2	1 218 €	2 436 €	3 606 €
Aiguebelette	4	3	390 €	1 170 €	1	1 218 €	1 218 €	2 388 €
Reversement global	59	37	390 €	14 430 €	22	1 218 €	26 796 €	41 226 €

Arrivée de Monsieur Alexis COLLIOT à 19h13.

6. Vote du Budget Primitif 2023

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente chargée des finances qui présente le budget primitif pour cette année 2023.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 900 168.00 € pour le fonctionnement
- 311 676.02 € pour l'investissement

Décision du Conseil Syndical : Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

II Ressources Humaines

1. Création de postes (avancement de grades)

Madame La Présidente informe que pour permettre les avancements de grades de 6 agents, 6 postes doivent être créés suivant le tableau présenté ci-après :

Grades actuels à supprimer	Grades à créer
2 adjoints administratifs territoriaux principal 2 ^{ème} classe	2 adjoints administratifs territoriaux principal 1 ^{ère} classe
1 adjoint technique territorial	1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
1 adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe
1 agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles

Il est précisé que les nominations seront effectuées en cours d'année et les postes occupés seront supprimés au fur et à mesure de la création des nouveaux postes.

Décision du Conseil Syndical : La suppression et la création des 6 postes sont approuvées à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	10

III Questions diverses

Madame la Présidente informe que la mise en œuvre de la dalle préau et local à vélo a été réalisée pendant ces dernières vacances en maternelle.

Le personnel a été informé de l'obligation de trier à présent les contenants qui sont acceptés dans les bacs jaunes (pots de yaourts...).

Les serviettes en tissu achetées avant la pandémie ont été remises en service et ce afin de renforcer notre démarche écologique et de faire des économies.

Suite à des problèmes de comportements inacceptables d'enfants perturbateurs et générant des conflits, Madame La Présidente souhaite mettre en place des séances de sensibilisation sur le « harcèlement », par des intervenants extérieurs, auprès des enfants.

Monsieur Alexis COLLIOT approuve cette démarche, Madame Marie-Lise MARCHAIS indique qu'il pourrait être mis en place une « charte sur le harcèlement ».

L'ensemble du conseil syndical soutien cette initiative sur la mise en place d'intervention pour cette sensibilisation et souhaite que cela ne s'arrête pas sur le temps périscolaire mais soit étendu au temps scolaire.

Madame la Présidente, indique qu'elle a interpellé par courrier l'Inspectrice académique sur l'importance du remplacement systématique des AESH intervenants auprès des enfants en situation de handicap. Elle en a informé également Monsieur Cédric Vial, Sénateur qui a répondu avoir bien pris connaissance de ces difficultés, car c'est un sujet qu'il suit. D'ailleurs il ne manquera pas d'interpeller le DASEN sur ce dossier. Madame la Présidente est invitée à l'assemblée générale de l'OGEC ce mercredi 22 février, ne pouvant y assister, Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente représentera le SIVU.

La séance est levée à 20h14

La secrétaire

Marie-Lise MARCHAIS



La Présidente

Claudine TAVEL

